



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30 MARS 2023

Nombre de membres  
du Conseil  
Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent  
en fonction : **48**

Nombre de délégués :  
- présents : **40**  
- représentés : **3**  
TOTAL **43**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 30 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire -	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe -
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun. -
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe -	<i>Pour la commune d'OBERSHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe	- M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe  <i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

### Membres représentés :

M. Denis TOURNEMAINE ayant donné procuration à Mme Marianne WEHR  
Mme Sylvie TETERYCZ ayant donné procuration à Mme Christelle WAGNER-TONNER  
M. Thierry KLEIN ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER

### Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

### Membres excusés :

M. Philippe HEITZ, Adjoint de MOLSHEIM  
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERSHASLACH

### Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM  
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

**OBJET : EAU POTABLE – POLLUTION DES EAUX SOUTERRAINES PAR LES SOLVANTS CHLORES :  
CONVENTION DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT PARTAGES RELATIVE A L'AIDE A LA  
GESTION DU PANACHE DE POLLUTION PAR L'APPROCHE ISOTOPIQUE**

---

**N° 23-31**

**Exposé**

Le secteur sud de Molsheim est concerné par une pollution des eaux souterraines en amont des forages d'eau potable d'Altorf, par des solvants chlorés en concentrations importantes et ce, depuis plusieurs années. Le forage Altorf\_1 n'est plus utilisé pour l'alimentation en eau potable, et a dû être remplacé par le forage Altorf\_2.

Les connaissances restent limitées sur ce secteur, notamment sur la géologie et les sens d'écoulement différenciés entre les deux aquifères reconnus dans le périmètre des études.

Par délibération N° 19-101 du 19 décembre 2019, le Conseil Communautaire a décidé de créer quatre piézomètres entre Molsheim et Altorf.

Les mesures qui y ont été faites depuis font apparaître une augmentation récente des concentrations en tétrachloroéthylène, menaçant à terme la pérennité du forage Altorf\_2.

Dans ce contexte, l'État a missionné le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) pour conduire une démarche concertée afin d'établir un diagnostic global, à partir d'un échange d'informations, de leur consolidation et de leur exploitation.

C'est ainsi que le BRGM et la Communauté de Communes préconisent de mener, d'un commun accord, un programme de recherche et de développement partagés concernant la faisabilité d'utiliser l'approche isotopique pour déterminer une possible répartition des contributions en polluants des sites industriels au panache de pollution détecté en amont du forage Altorf\_2.

Il est en outre suggéré de répartir le financement de ce programme qui s'élève à 12.500 € H.T., de la manière suivante :

- BRGM : 20 %, soit 2.500,00 € H.T.
- Communauté de Communes : 80 %, soit 10.000,00 € H.T.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**ENTENDU** l'exposé préalable ;

**VU** ainsi, le projet de convention de recherche et développement partagés relative à l'aide à la gestion du panache de solvants chlorés au Sud de MOLSHEIM par l'approche isotopique à conclure entre le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et la Communauté de Communes, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 30 mars 2023 ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Eau et Assainissement, en sa séance du 9 mars 2023 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Pierre THIELEN, Vice-Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
entérine**

la convention de recherche et développement partagés relative à l'aide à la gestion du panache de solvants chlorés au Sud de MOLSHEIM par l'approche isotopique à conclure entre le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et la Communauté de Communes, dans les formes et rédactions proposées,

**et autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Alain VON WIEDNER



Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 25 avril 2023
- publication sur le site internet le : 25 avril 2023

